

Paris,
le jeudi 25 octobre 2018

Émetteur : Direction du Développement et de l'Accompagnement des Ressources Humaines
Karine Ledru, Consultante/formatrice - Institut 4.10 - kledru@institutquatredix.fr / Eléonora Russo, Chef
de projet formation - Ucanss - formation@ucanss.fr

Objet : Offre Santé au Travail - Module « Mener un entretien suite à un événement traumatogène »

Madame, Monsieur le Directeur,
Madame, Monsieur le Médecin conseil régional,
Madame, Monsieur le Responsable des Ressources Humaines,

La conception de ce module répond aux besoins exprimés par les « Référents santé et sécurité au travail » afin de mener à bien les missions qui leur sont confiées.

Le module s'adresse également aux personnels de la fonction RH et aux managers, catégories amenées à accompagner un salarié confronté à un événement traumatogène survenu sur son lieu de travail ou dans son environnement personnel, comme une agression, le décès d'un collègue, une fuite de gaz ...

Il s'inscrit dans la continuité du protocole d'accord « Santé, Sécurité et Conditions de travail » du 16 novembre 2012 et des actions de prévention des risques, d'information et de formation préconisées.

Il vient enrichir le dispositif de formation Santé au travail Interbranche actuel, composé de douze modules dont trois dédiés, plus particulièrement, à la gestion des situations difficiles :

- « Gestion des incivilités et des situations difficiles » à l'attention des salariés en contact avec le public
- « Accompagner son équipe face aux incivilités et aux violences » à l'attention des managers
- « Conduire des entretiens avec un salarié en souffrance » à l'attention des managers.

1. DESCRIPTIF ET OBJECTIFS DE FORMATION

Le module « Mener un entretien suite à un événement traumatogène » répond aux enjeux et finalités suivants :

- aider les personnes à verbaliser leurs émotions suite à un événement traumatogène
- savoir repérer les personnes en état de stress
- mener un entretien de defusing individuel et collectif
- identifier les relais existants (direction, manager, service ressources humaines, cellule d'écoute, référent santé, médecine du travail, assistante sociale, ...)
- discerner le moment où une orientation vers des professionnels est nécessaire.

Ce module s'appuie sur une démarche connue sous l'appellation de « defusing » qui se caractérise par la conduite d'entretiens, généralement de courte durée, visant à la verbalisation immédiate des émotions, par un groupe ou une personne ayant vécu un évènement traumatique.

Cette démarche est non intrusive, c'est à dire que le vécu de l'évènement doit être rapporté par le sujet de manière totalement volontaire.

Ce type d'entretien est aussi l'occasion d'informer le sujet et parfois son entourage, sur les symptômes susceptibles de survenir, de l'orienter vers l'accompagnement adéquat (social, ...).

2. PUBLIC CONCERNE ET PRE REQUIS

Ce module de formation est à destination des publics suivants :

- Référents santé,
- Cadres en charge des ressources humaines,
- Managers,
- Membres du CHSCT, Membres du CSE - Commission Santé le cas échéant.

3. DUREE ET PRINCIPES PEDAGOGIQUES

Le module de formation se déroule sur 2 jours consécutifs en présentiel.

Il s'appuie sur une variété de méthodes pédagogiques : apports théoriques, débats/questions, retours d'expériences, témoignages, exercices pratiques et/ou d'application, quiz, vidéos, mises en situation.

4. COÛT DE LA FORMATION

Le coût pédagogique est de 499 € par stagiaire.

Ce coût ne comprend pas l'ensemble des frais relatifs au déplacement, à l'hébergement et à la restauration des stagiaires.

Pour 2018, ce module de formation interbranche bénéficie d'une prise en charge à 50% par Uniformation dans le cadre des fonds mutualisés du plan.

2018 : Rappel des modalités de prise en charge pour le plan

Les organismes n'ont plus à présenter une demande d'engagement à Uniformation. Les formations éligibles seront directement prises en charge par l'Institut 4.10 ainsi que l'En3s dans le cadre d'un dispositif de subrogation de paiement.

En revanche, pour tous les autres dispositifs (contrats et périodes de professionnalisation, compte personnel de formation, congé individuel de formation...), il convient d'adresser de façon préalable une demande de prise en charge à Uniformation.

Toutes les informations utiles se situent dans le document de synthèse que vous retrouverez sur le site de l'Ucanss : les priorités de financement.

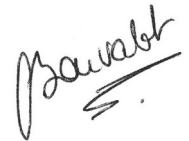
5 - CALENDRIER ET INSCRIPTIONS

Dates	Lieu
29 et 30 novembre	Site de l'I4.10 - Toulouse
4 et 5 décembre	Site de l'I4.10 - Paris
11 et 12 décembre	Site de l'I4.10 - Lyon

Vos demandes d'inscription sont à réaliser directement via le site de l'Institut 4.10, en passant commande ici.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à contacter les pilotes de ce dispositif dont vous trouvez les coordonnées en première page.

Espérant que cette formation vous apporte satisfaction, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin conseil régional, Madame, Monsieur le Responsable des Ressources Humaines, l'expression de ma considération distinguée.



Carole Bonvalot
Directrice du Développement et de
l'Accompagnement des Ressources Humaines

